

# Vous êtes maire d'une commune :

## Soyez le premier averti :

- du caractère exceptionnel des précipitations qui concernent votre collectivité, grâce aux Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (**APIC**),
- du risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de votre commune grâce aux avertissements **Vigicrues Flash**.

Les pluies intenses peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou crue rapide de petits cours d'eau. Météo-France et le réseau VIGICRUES (regroupant le SCHAPI et les DREAL)<sup>1</sup> proposent deux services d'avertissement spécifiques destinés aux maires et aux services communaux :

- Avertissement pluies intenses à l'échelle des communes (APIC), proposé par Météo-France, permet d'être averti lorsque les précipitations en cours revêtent un caractère exceptionnel sur la commune ou les communes environnantes.
- Vigicrues Flash, proposé par le Ministère chargé de l'environnement dont dépend le réseau VIGICRUES, permet d'être averti d'un risque de crues dans les prochaines heures sur certains cours d'eau de la commune non couverts par la vigilance crues.

---

<sup>1</sup> Le SCHAPI : Service d'Hydrométéorologie et d'Appui à la prévision des inondations (Schapi) au sein de la direction générale de la prévention des risques du ministère chargé de l'environnement, qui anime l'action des services prévision des crues et des unités hydrométrie des DREAL. Le service prévision des crues Méditerranée Est est implanté au sein de Météo-France.

# APIC

APIC est un service d'observation gratuit proposé par Météo-France en coordination avec votre préfecture. Vous êtes informé en cas de précipitations inhabituellement intenses sur votre commune.

## Comment fonctionne le service ?

Les précipitations sont suivies grâce au réseau de radars météorologiques de Météo-France qui les localisent et mesurent leur intensité en temps réel. Vous choisissez la ou les communes sur lesquelles vous souhaitez être informé. En cas d'épisodes pluvieux abondants, vous recevez un message précisant le niveau de sévérité des précipitations : **précipitations intenses** ou **précipitations très intenses**.

APIC vous aide à mettre en œuvre immédiatement les dispositifs prévus dans votre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour les risques inondations.

Lors des épisodes de pluies intenses, vous êtes informé en cas d'indisponibilité provisoire du service APIC liée au fonctionnement du réseau de radars.

## Quelle est la fréquence d'envoi des avertissements ?

Les dernières précipitations observées sont analysées automatiquement toutes les 15 minutes. Dès que les précipitations prennent un caractère exceptionnel (« précipitations intenses » ou « très intenses ») sur les communes comprises dans votre abonnement, vous en êtes averti par message vocal, SMS et courriel.

Un nouvel avertissement est envoyé, si le phénomène pluvieux s'aggrave (passage du niveau « intense » au niveau « très intense »).

À l'aide du lien présent dans le courriel, vous pouvez accéder pendant 48 h à une cartographie détaillée des communes concernées par les précipitations intenses et très intenses.

## Exemples de message :

### Par SMS :

Meteo-France APIC 28/10 21:15 Précip très intenses sur Guichen. Voir mail.

### Par courriel :

Météo-France : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

Date : mercredi 28 octobre, à 21 heures, et 15 minutes

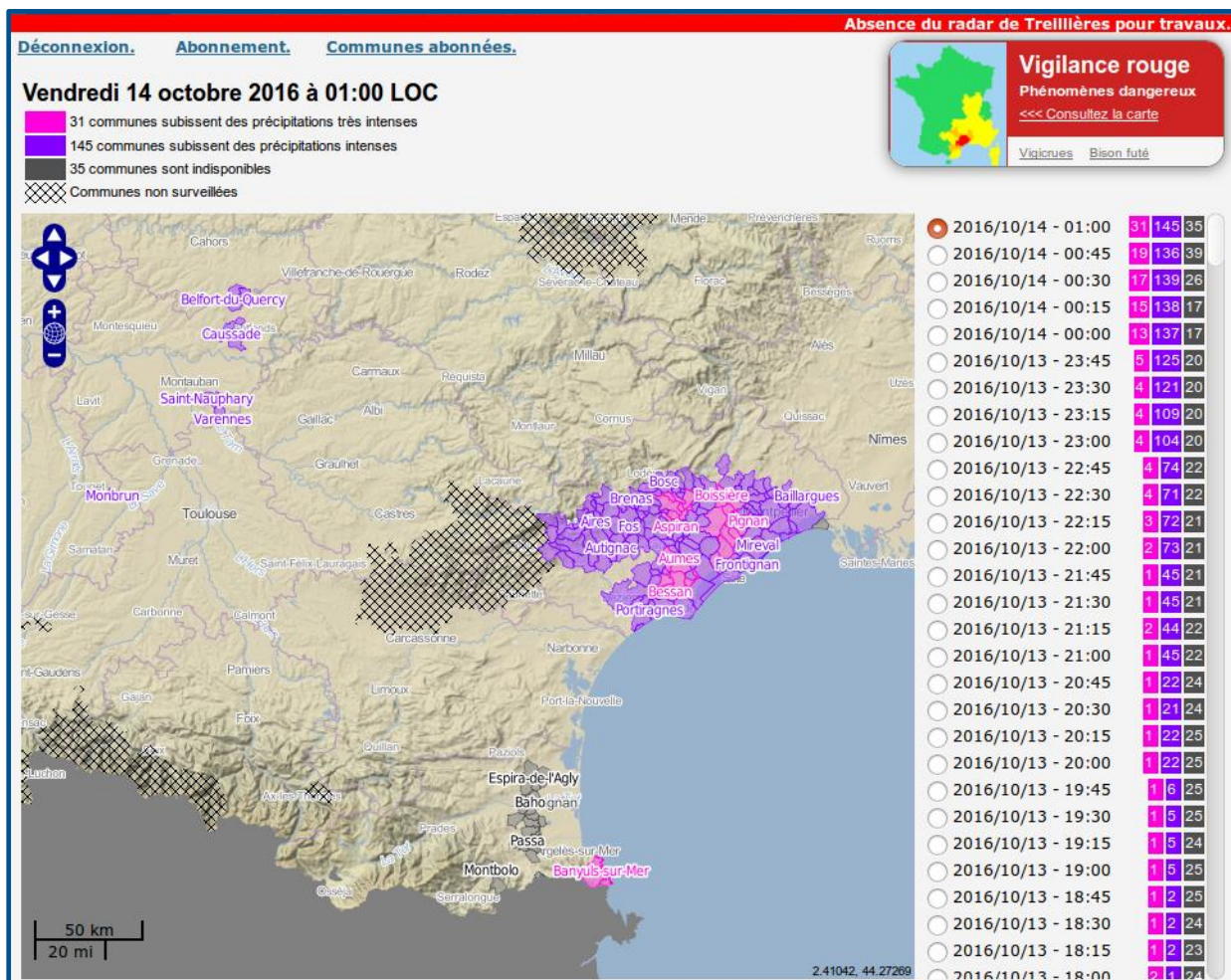
Attention des pluies intenses ont été signalées sur la commune suivante : Guichen.

Pour visualiser la carte cliquez sur le lien suivant (valable 48 heures):  
<https://apic.meteo.fr/carto.php?droit=Y5KSmZZpmGJrY2WelnE=>

## Votre commune peut-elle bénéficier de ce service ?

En 2017, plus de 90 % des communes du territoire métropolitain sont couvertes<sup>2</sup>. Pour fonctionner de manière optimale, le service doit s'appuyer sur l'estimation des précipitations fournie par les radars météorologiques. Certaines zones, en particulier montagneuses, ne sont pas encore suffisamment couvertes par les radars. **Si votre commune n'est pas couverte par le service, mais que les communes limitrophes le sont, vous pouvez vous abonner au suivi sur ces dernières.**

Météo-France poursuit le développement de son réseau de radars, notamment en zone montagneuse et améliore régulièrement les traitements appliqués aux données issues des radars, afin d'étendre la couverture du service APIC.



Exemple de carte APIC (pour le 14/10/2016 à 1 heure)

<sup>2</sup> Consulter la carte sur <https://apic.meteo.fr> (en mode connecté).

# Vigicrues Flash

Vigicrues Flash est un service d'avertissement gratuit proposé par le réseau VIGICRUES (SCHAPI/DREAL) du Ministère chargé de l'environnement.

Si vous êtes abonné, vous êtes informé en cas de risque de crue de certains cours d'eau sur votre territoire communal (**cours d'eau non couverts par la vigilance crues**).

## Comment fonctionne le service ?

Le service Vigicrues Flash repose sur un modèle hydrologique qui calcule les réactions des cours d'eau en fonction des précipitations mesurées par le réseau de radars de Météo-France.

Lorsque le système identifie des risques de crues significatives sur les cours d'eau de votre commune dans les prochaines heures, vous recevez automatiquement un message indiquant un risque de **crue forte** ou un risque de **crue très forte**.

Vigicrues Flash vous aide à mettre en œuvre les dispositifs prévus dans votre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour le risque d'inondation.

## Quelle est la fréquence d'envoi des avertissements ?

L'estimation de risque de crue est mise à jour toutes les 15 minutes.

Les avertissements sont envoyés en cas d'apparition ou d'aggravation d'un risque de crue sur votre commune, par message vocal, SMS et courriel.

Ces avertissements ont une durée de validité de 6 heures. Au-delà, si le risque persiste sur votre commune, un nouveau message vous est envoyé.

À partir du lien présent dans le courriel, vous pouvez accéder pendant 48h à la carte des communes et des cours d'eau concernés par des risques de crues.

## Exemples de message :

### Par SMS :

Vigicrues Flash 09/08 13:45. Risque de crue très forte sur Précy. Cf. courriel.

### Par courriel :

Avertissement Vigicrues Flash Date: mardi 09 Aout, à 13 heures et 45 minutes pour la commune suivante : Précy.

Risque de crue très forte dans les prochaines heures sur certains cours d'eau.

Pour visualiser la carte cliquez sur le lien suivant (valable 48 heures):

[https://apic.meteo.fr/carto\\_apoc.php?droit=Y5KSmpVxlmNqZGibIWw=&origin=fr](https://apic.meteo.fr/carto_apoc.php?droit=Y5KSmpVxlmNqZGibIWw=&origin=fr)

A l'issue de cet événement hydrométéorologique, merci de nous faire part de vos impressions en renseignant ce questionnaire

<http://enqueteur.dgpr.developpement-durable.gouv.fr/index.php?sid=27325&lang=fr>

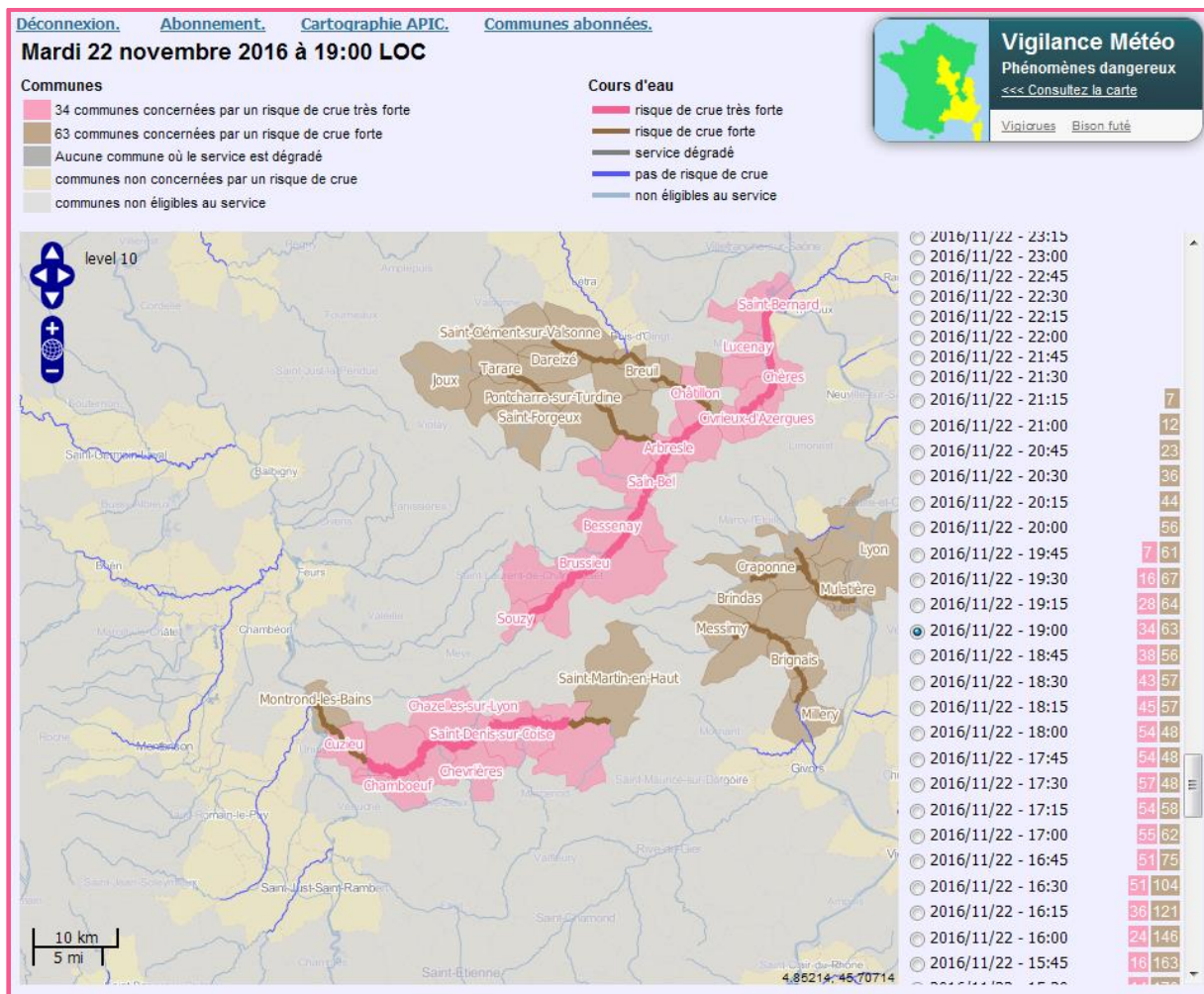
Cela nous aidera à améliorer le service Vigicrues Flash.



## Votre commune peut-elle bénéficier de ce service?

En 2017, le service Vigicrues Flash est disponible sur un peu plus de 10 000 communes. Pour savoir si Vigicrues Flash est disponible sur votre commune et quels cours d'eau sont suivis, consultez la carte accessible depuis le lien présent sur la page d'abonnement APIC / Vigicrues Flash.

Il est possible que tous les cours d'eau de votre commune ne soient pas couverts par le service Vigicrues Flash. En effet, les cours d'eau à comportement spécifique (influencés par des barrages par exemple) ou trop petits ou insuffisamment couverts par l'observation pluviométrique de Météo-France ne peuvent pas bénéficier de Vigicrues Flash. Enfin, la couverture de ce service ne concerne pas les cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance crues.



Exemple de carte Vigicrues Flash (22/11/2016 à 19 heures)

# S'abonner à APIC et Vigicrues Flash

Pour bénéficier des services APIC et/ou Vigicrues Flash, vous devez disposer d'un compte sur le site <https://apic.meteo.fr>.

*Si vous êtes déjà abonné aux APIC et souhaitez recevoir les Vigicrues Flash, veuillez vous reporter directement au paragraphe 2 pour configurer votre abonnement.*

## 1- Création de compte

Connectez-vous sur <https://apic.meteo.fr>.

Cliquez sur « **Se connecter en tant que mairie** », puis cliquez sur « **ici** » et sélectionnez votre commune.

Renseignez le code postal de votre commune et votre mot de passe. Indiquez également un courriel et un numéro de téléphone mobile (indiquer de préférence des contacts à caractère communal ; par exemple [mairie@village.org](mailto:mairie@village.org), plutôt que [prenom.nom@perso.fr](mailto:prenom.nom@perso.fr)).

Votre mot de passe sera demandé à chaque connexion. En cas d'oubli, vous pourrez demander un nouveau mot de passe qui sera envoyé par SMS.

Une fois ces informations saisies, vous recevrez par SMS une clef à 6 chiffres à saisir pour activer votre compte.

L'inscription est terminée.

Vous pouvez désormais vous connecter en tant que mairie sur votre compte à l'aide du code postal de votre commune et de votre mot de passe.

## 2- Configuration et activation des abonnements APIC et Vigicrues Flash

Connectez-vous à votre compte.

Vous pouvez indiquer, selon votre organisation communale, les coordonnées de 5 contacts par mode de communication (message vocal, SMS et courriel) en cliquant sur « + ».

Ils recevront les APIC et/ou les avertissements Vigicrues Flash sur leur téléphone fixe, téléphone mobile ou courriel renseignés.

En cas d'avertissement, pour recevoir le lien temporaire vers les cartes temps réel APIC et/ou Vigicrues Flash, vous devez indiquer au moins une adresse électronique.

## 2.a – Abonnements APIC :

Vous pouvez sélectionner jusqu'à 10 communes.

Si votre commune est située dans une vallée, vous pourrez ainsi sélectionner les communes en amont pour être informé des pluies intenses qui pourraient avoir des conséquences sur votre territoire.

## 2.b – Abonnements Vigicrues Flash :

Après vous être abonné au service APIC, cochez la case « **Je m'abonne aux avertissements Vigicrues Flash de ma commune** ».

Cette option est proposée uniquement si le service Vigicrues Flash est disponible sur votre commune.

Pour valider votre abonnement, vous devez accepter les conditions d'abonnement et limites du service consultables sur le lien « **ici** » figurant sur la fenêtre pop-up « **Information concernant les avertissements Vigicrues Flash** ».

Notre conseil : vous pouvez enregistrer ce document qui pourra être utile lors de la réception d'avertissements.

Concernant Vigicrues Flash, vous recevrez uniquement les avertissements relatifs à votre commune.

N'oubliez pas d'enregistrer vos modifications en cliquant « **Valider les changements** », en bas de l'écran.

## 3- Réception des messages

Votre compte est actif.

Tous vos contacts reçoivent les avertissements selon le mode de réception<sup>3</sup> choisi.

Lors de la diffusion d'un avertissement, un lien temporaire vous est fourni par courriel (si l'option a été choisie) pour consulter la carte des communes soumises à des précipitations intenses ou très intenses (APIC) et/ou la carte des cours d'eau soumis à un risque de crues forte ou très forte (Vigicrues Flash).

L'indisponibilité temporaire des services APIC ou Vigicrues Flash sur votre commune vous est signalée par courriel (si l'option a été choisie).

En cas de difficultés pour configurer votre abonnement, veuillez contacter votre préfecture.

---

<sup>3</sup> L'acheminement des courriels ou des SMS dépend des conditions de réception proposées par les opérateurs de téléphonie mobile et des fournisseurs d'accès à internet.